

&kilibre - Barème kilométrique

Pour tout déplacement à domicile ou tout autre lieu convenu, et au-delà de 5 km autour de mon cabinet (78150) ou de mon domicile (78160), des frais kilométriques aller/retour peuvent être appliqués selon le barème en vigueur du Ministère des Finance (lien ci-dessous) et ajoutés au prix de la consultation :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/simulateur-bareme-kilometrique>

Le kilométrage retenu est calculé au trajet le plus court selon Google Maps ou Waze, au départ de mon cabinet (78150) ou de mon domicile (78160) et toujours à l'avantage du/de la client/e.

Ces frais sont indiqués à l'avance pour accord entre les 2 parties.

Aucun frais n'est appliqué si je me trouve déjà dans un rayon de 5 km autour du point de RDV.

Un forfait de déplacement peut être convenu au cas par cas.

Pour vérification du calcul sur le site indiqué ci-dessus :

Afin de limiter les coûts et la rapidité de déplacement, je me déplace habituellement en moto (ou voiture si moto non-disponible), ayant pour caractéristiques “Véhicules thermiques, à hydrogène ou hybrides” et :

- “Deux roues > 50cm3”
- “Plus de 5 CV”

ou

- “Automobile”
- “7 CV et plus”